

Règlement Interclubs Départementaux

La compétition est ouverte aux clubs de la Savoie, affiliés à la Fédération Française de Badminton à jour de cotisation auprès de celle-ci. Elle sera gérée par le logiciel Badnet pour toute la durée du championnat. L'organisation prédéfinie par le présent règlement pourra être modifiée par la commission départementale interclubs (CDI) et/ou le référant de la journée le cas échéant.

Les droits d'inscription s'élèvent à 30 euros par équipe engagée. Si un club possède plusieurs équipes engagées, il devra s'acquitter des droits d'inscription pour chacune de ses équipes inscrite.

Article 1

Sous réserve de disponibilité, la compétition est placée sous l'autorité d'un juge-arbitre officiel ou le cas échéant par un référant nommé par la CDI, qui examine et statue seule sur les éventuels litiges entre les équipes.

Le juge-arbitre officiel retenu peut appartenir à un des clubs dont l'équipe participe à la compétition, et peut figurer sur la liste des compétiteurs s'il ne joue pas sur cette journée. Dans le cas contraire, où aucun JA ne serait disponible, le référant de la journée pourra être un joueur participant à la compétition.

Article 2

Tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton par l'intermédiaire d'un des clubs visés à l'article 1 peuvent participer à la compétition, avec les restrictions suivantes :

1. Un joueur inscrit dans un club ne peut participer à la compétition dans l'équipe d'un autre club, et ne peut participer à un autre championnat étranger.
2. Il est permis à un joueur ayant joué avec une équipe de son club lors d'une rencontre de participer à une rencontre suivante dans une équipe du même club classée à un rang plus élevé. Dans le cas de plus de deux rencontres avec une équipe de rang supérieur, le joueur ne pourra pas redescendre dans l'équipe inférieure.
3. Il est interdit à un joueur inscrit et ayant joué une rencontre d'Interclub de jouer les rencontres suivantes dans une équipe de son club classée à un rang inférieur. Il ne pourra en aucun cas jouer dans deux équipes de son club la même semaine (du lundi au dimanche) ni dans deux équipes de son club évoluant dans la même division.
4. Il est interdit à un joueur de jouer dans deux équipes différentes sauf les filles qui peuvent jouer en ICD féminin.

Article 3

En cas de litige non prévu par ce règlement et pouvant influencer le résultat sportif d'un match, d'une rencontre ou le classement des Interclubs Départementaux, le règlement du Championnat Régional Interclubs sera appliqué, puis si celui-ci ne suffit toujours pas le règlement du Championnat National Interclubs.

Article 4

Les équipes sont réparties en deux divisions : DEPARTEMENTALE et D-NOCTURNE.

DEPARTEMENTALE

Le nombre d'équipes dans la division DEPARTEMENTALE est limitée à 12, si plus de 12 équipes étaient inscrites, les 12 premières inscrites seront retenues.

La DEPARTEMENTALE pourra comprendre au maximum 3 équipes issues du même club.

La saison se déroulera sur cinq journées et en deux phases de poules

Phase 1 : 4 poules de 3 équipes en matchs aller permettant d'établir un classement des 1er, 2eme et 3eme de chacune des poules.

Phase 2 : 3 poules de 4 équipes en matchs aller/retour, poules composées des 4 premiers, des 4 deuxièmes et des 4 troisièmes de la phase 1.

A l'issue de cette phase 2, l'équipe terminant première de la poule composée des premiers de la phase 1 sera promue en division supérieure ou participera à des barrages pour la montée en Régionale.

D-NOCTURNE

La D-NOCTURNE (se jouant en soirée) pourra compter entre 4 et 16 équipes selon le nombre d'inscriptions.

Le classement maximum en D-NOCTURNE sera D7.

La saison se déroulera également en deux phases

Phase 1 : 3 ou 4 poules de 4 ou 5 équipes, selon le nombre d'équipes inscrites. Les rencontres se feront en matchs aller en soirée et permettront d'établir le classement de chacune des poules.

Phase 2 : En fin de saison, tous les premiers de poules, deuxièmes de poule, troisièmes de poule, quatrièmes de poule et éventuellement cinquièmes de poule se rencontreront en matchs aller/retour afin d'établir le classement général de toutes les équipes inscrites.

L'équipe terminant première sera promue en division supérieure ou participera à des barrages pour la montée en division supérieure.

L'ordre des rencontres est déterminé par la commission Interclub du comité.

Article 5

A chaque fin de saison : L'équipe première de DEPARTEMENTALE est qualifiée pour les barrages d'accèsion en Régionale 3.

A la fin de la saison dans chaque division, la première équipe monte dans la division directement supérieure (barrage pour accéder en régional) et la dernière équipe descend dans la division directement inférieure.

Cependant quelques cas particuliers peuvent se produire :

Cas où 1 équipe descend de régionale : Dans ce cas dans chaque division la première monte et les 2 dernières descendent.

Cas où 1 équipe descend de régional et 1 équipe de D1 monte en régional : Dans ce cas pas de changement, dans chaque division le premier monte et le dernier descend

Cas où 1 équipe de D1 monte en régional et aucune ne descend : Dans ce cas dans chaque division le premier monte mais personne ne descend.

Article 6

L'inscription des équipes se fera jusqu'au 15 Octobre 2023.

Les dates des journées de compétition seront diffusées en début de saison pour permettre aux équipes engagées de réserver une salle pour l'organisation de ces journées. Les équipes engagées devront se positionner pour l'accueil des journées sur le plus de dates possibles qu'elles aient une ou plusieurs équipes inscrites.

Article 7

En DEPARTEMENTALE chaque rencontre se déroule en huit matchs : deux simples hommes, deux simples dames, un double homme, un double dame et deux doubles mixtes.

En D-NOCTURNE chaque rencontre se déroule en cinq matchs : un simple homme, un simple dame, un double homme, un double dame et un double mixte.

Un match gagné rapporte un point, un match perdu zéro point, et un forfait volontaire moins un point. L'équipe vainqueur d'une rencontre est celle totalisant le plus de points à l'issue des huit ou cinq matchs de la rencontre.

Article 9

Le classement final des équipes se fait par addition des points obtenus dans toutes les rencontres. A l'attribution de points selon le barème suivant :

Victoire : + 5 points. Nul : + 3 points. Défaite : + 1 point. Forfait : 0 point.

Des points offensifs et défensifs sont également attribués en fonction des résultats : un point offensif si la rencontre est gagnée 8-0 un point défensif si la rencontre est perdue 5-3

Le bonus pour victoire 8-0 n'est pas attribué en cas de forfait ou de rencontre perdue par pénalité, ou si l'équipe adverse n'aligne pas assez de joueurs pour faire au moins match nul. Le bonus pour défaite 3-5 n'est pas attribué si le résultat de la rencontre est affecté par une pénalité (match perdu) pour joueur non en règle.

En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, leur classement final est déterminé par le calcul du victoires-avantage sur l'ensemble des matchs joués par ces équipes dans toutes les rencontres de la compétition. Si une égalité persiste entre plus de deux équipes après calcul du victoires-avantage, le principe ci-dessus est appliqué au calcul du set- average, et si nécessaire du point-avantage.

Si une égalité persiste entre plus de deux équipes après calcul du point-avantage, elles sont déclarées ex-aequo, sauf dans le cas où la place en jeu est qualificative pour la montée en division supérieure, auquel cas une rencontre de barrage sera organisée entre les équipes concernées.

Article 10

Chaque équipe doit déposer la composition de son équipe à la table de marque avant chaque rencontre, dans les délais imposés par le Juge-Arbitre ou les organisateurs. Chaque équipe peut avoir 2 mutés max.

1. La hiérarchie des joueurs est établie par ordre de priorité selon les principes suivants :
La hiérarchie est établie selon le CPPH le jeudi de la semaine précédant la journée (dimanche -11 jours) dans toutes les disciplines. Pour une question d'organisation, le capitaine devra envoyer le jeudi de la semaine précédent la journée (dimanche – 11 jours) la liste des joueurs susceptibles d'être dans son équipe pour la confection du fichier de la rencontre. À CPPH égal, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires
2. Le CPPH ainsi que le statut de chaque joueur, sont définis par la base Classement qui est consultable sur poona.ffba.org.
3. En cas de reclassement d'un joueur officialisé par la Commission Nationale Classement après le 1er septembre ce nouveau classement remplace le classement du 1er septembre.
4. Le capitaine est seul responsable du respect de la hiérarchie des joueurs.

Chaque joueur ne peut effectuer plus de deux matchs au cours de chaque rencontre, ni deux matchs dans la même discipline.

Article 11

L'ordre normal des matchs est le suivant : simple hommes n°1, simple hommes n°2, simple dames n°1, simple dames n°2, double hommes, double dames, double mixte n°1, double mixte n°2.

Il peut être modifié à l'occasion d'une rencontre, par le JA ou le référant de la journée à l'aide du logiciel badnet pour que l'ordre des matchs et leur lancement soit le plus continu possible. Il sera ensuite communiqué aux capitaines d'équipe.

Article 12

Tous les matchs seront auto-arbitrés, ou arbitrés par un tiers après accord des deux équipes. Les arbitres peuvent faire partie des joueurs inscrits pour la compétition. Ils ne doivent toutefois pas appartenir à une des deux équipes disputant le match à arbitrer.

Article 13

Les matchs se jouent selon la règle de la FFBaD : au meilleur des trois sets de vingt et un points, ou prolongation avec 2 point d'écart dans la limite de 30 points.

Article 14

Au service, si un volant heurte un objet suspendu ou le plafond du gymnase, il est déclaré let, dans la limite de deux lets successifs sur le même service. Au-delà de cette limite, ou lorsque l'événement se produit dans le cours du jeu, le volant est compté faute. Une adaptation réglementaire sera possible par et uniquement par le JA ou le référant de la journée par rapport aux caractéristiques de la salle.

Article 15

Tous les matchs sont joués en volants de type plume, homologués par la FFBaD. Les volants sont à la charge des équipes. Dans le cas où sur un match, tous les protagonistes sont Non Classés, si un joueur ou plus souhaite jouer en volant plastique, la priorité sera donnée au volant plastique.

Article 16

Les joueurs doivent utiliser une tenue de jeu correcte (short et t-shirt ou short et polo). Il est souhaitable que chaque équipe dispose d'une tenue de jeu aux couleurs de son club.

Article 17

Les équipes, les compétiteurs et les accompagnateurs, s'engagent à titre collectif et individuel à respecter les consignes de sécurité et de bonne conduite en vigueur dans l'ensemble des locaux et installations utilisés pour la compétition. En cas de manquement grave à ces règles, les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit d'exclure ou de déclasser un joueur ou une équipe entière.

Article 18

Les organisateurs se réservent le droit, après consultation du juge-arbitre ou du référant et de l'ensemble des équipes, de modifier le présent règlement dans l'intérêt du déroulement de la compétition.

Article 19

Toute nouvelle équipe inscrite le sera automatiquement dans la plus basse division ou au-dessus en référence à l'article 6 du présent règlement et pour le bon déroulement de la compétition.